Art. I. 433-3 du ceseda

Par Ghania

Bonjour,

- -J'ai fait mon changement de statut d'étudiant à salarié en septembre 2019.
- -Actuellement, j'ai un certificat de résidence algérien "salarié" de 1 an qui expire le 07/09/2021 et j'ai commencé la procédure de renouvellement depuis le 03/06/2021.
- -Entre temps, j'ai signé un autre CDI et je commence ce 1er septembre.
- -Là j'ai reçu un message de la préfecture qui me convoque pour le 30 septembre et dans leur mail, on m'évoque l'art. L. 433-3 du Ceseda.

Je souhaiterais donc savoir si le certificat de résidence algérien fait parti de cette liste s'il vous plaît ?

Je vous remercie par avance de votre retour.

Cordialement